

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/22

Absents excusés : Jean Pierre ETIENNE, Jean Claude GUICHARD ont donné pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LELARGE.

Comptes administratifs et comptes de gestion

Budget général :

Le montant total des dépenses de fonctionnement de l'année 2021 s'élèvent à 953 552,37 € pour un montant total de recettes de 1 185 645,09 € soit un excédent de fonctionnement de 232 092,77 €.

Le budget « investissement » affiche quant à lui un montant total des recettes de 535 233,80 € pour un total de dépenses de 436 510,56 € soit un excédent de 98 723,24 €.

Budget bois :

Les résultats de ce budget laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 11 358,87 € et un déficit d'investissement de 5 705,32 €.

L'ensemble de ces comptes ainsi que l'affectation des résultats ont été approuvés à l'unanimité.

ALSH - (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

La fin des cours scolaires étant fixée au jeudi 7 juillet, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir l'ALSH dès le vendredi 8 juillet. Cette journée sera consacrée à une sortie à POKEYLAND avec un éventail d'activités pour toutes les tranches d'âge – de 3 à 11 ans – voire 12 ans et plus.

Le tarif tout compris avec pique-nique et goûter est fixé à 30 € par enfants.

Tarifs de la salle de l'ancienne gare :

Les tarifs de location de la salle n'avaient pas évolué depuis 2005. Sur proposition du maire le Conseil Municipal souhaite remettre ces tarifs à jour et, pour répondre à certaines demandes, inclure un coût à la journée.

Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

TARIFS APPLICABLES au 01/05/2022	HABITANTS DE DOMPAIRE MADONNE ET LAMEREY		EXTERIEURS	
	ÉTÉ (01/05 - 31/10)	HIVER (01/11 - 30/04)	ÉTÉ (01/05 - 31/10)	HIVER (01/11 - 30/04)
Journée en semaine (du lundi au vendredi)	60 €	90 €	90 €	120 €
WEEK-END (samedi - dimanche)	90 €	120 €	120 €	150 €
Journée supplémentaire au WE	40 €	50 €	60 €	70 €
Forfait à la journée pour 1 décès	60 €			
Forfait vaisselle	35 €			

Questions et information diverses :



Nouveau logo :

Dans le cadre de la création de son site internet, la commune de Dompain a fait appel à un développeur NEFTIS qui, dans son forfait, avait intégré la création d'un logo. La commission « Communication » a souhaité utiliser ce nouveau logo pour le papier à entête qui a été présenté à l'ensemble du Conseil.